

Pages de Profils



Début 2005, un salarié sur trois travaille hors de sa zone d'emploi de résidence contre un sur quatre en 1999. Ces navettes domicile-travail étendent l'influence des zones d'emploi de Lille et du Valenciennois et consacrent l'affirmation du pôle d'emploi d'Artois-Ternois.

L'augmentation des déplacements domicile-travail depuis 1999 se traduit par davantage de trajets longs. 12% des trajets font plus de 30 kilomètres contre 8% en 1999. Pour un tiers des salariés travaillant sur la zone d'emploi de Lille, le temps de transport en voiture aux heures de pointe dépasserait les 30 minutes.

Déplacements domicile-travail en Nord-Pas de Calais : Des trajets de plus en plus longs

Éric Deroo

Émmanuelle Smuerzinski

Service Études et Diffusion



INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 AVENUE DU PRÉSIDENT J.F. KENNEDY - 59034 LILLE CEDEX

☎ 03 20 62 86 29 - 📠 : 03 20 62 86 00

Début 2005, en Nord-Pas de Calais, un salarié sur trois travaille et réside dans deux zones d'emploi différentes. Au recensement de la population de 1999, la proportion était d'un salarié sur quatre.

Ces navettes domicile-travail ont évidemment des conséquences sur le transport, l'habitat, mais aussi l'économie de la région. En effet, elles montrent les échanges importants de flux de population entre les territoires et donc les impacts en emplois des nouvelles implantations d'entreprises ou des départs

► **Pour comprendre ces résultats.**

Cet accroissement des déplacements concerne tous les territoires de la région et modifie quelque peu sa physionomie. L'influence de la zone d'emploi lilloise se renforce sur la région. Parallèlement, la période 1999-2005 voit l'avènement d'un pôle valenciennois à côté du pôle lillois, tandis que l'influence locale d'Arras progresse du point de vue des déplacements domicile-travail. L'intensité des navettes pendulaires reste faible dans le littoral

► **Tableau 1.**

LA MÉTROPOLE LILLOISE POLARISE TOUJOURS PLUS

La zone d'emploi lilloise reste la plus attractive, elle polarise fortement les cinq zones limitrophes. De 12% à 30% des salariés qui résident dans ces dernières travaillent dans la seule zone d'emploi lilloise. Ces taux de zone d'emploi à zone d'emploi sont les plus élevés de la région

► **Tableau 2.**

Contrairement aux autres zones d'emploi de la périphérie lilloise, celle de Roubaix-Tourcoing présente des entrées aussi importantes que les navettes sortantes. Si 36% des salariés qui y habitent travaillent dans une autre zone, 36% des emplois de Roubaix-Tourcoing sont occupés par des résidents d'autres zones d'emploi, en premier lieu de la zone lilloise.

Les zones autour de Lille sont aussi créatrices d'emplois et communiquent entre elles. Ces flux sont également en progression. Ainsi, sur Lens-Hénin, la forte progression de l'emploi entre début 1999 et début 2005, du fait notamment des activités de logistique, s'est accompagnée d'un nombre croissant de flux avec l'extérieur

► **Carte 1.** Ainsi, début 2005, 31% des

Tableau 1 : ENTRÉES ET SORTIES DES ZONES D'EMPLOI ENTRE DÉBUT 1999 ET DÉBUT 2005

unité : %

	Taux de sortie		Taux d'entrée	
	En 2005	Évolution 1999-2005	En 2005	Évolution 1999-2005
Roubaix-Tourcoing	36	++	36	++
Lille	24	+	35	++
Dunkerque	14	++	15	=
Flandre-Lys	49	++	31	++
Douaisis	41	++	32	+
Valenciennois	21	+	25	++
Cambrésis	32	++	18	=
Sambre-Avesnois	22	++	12	=
Artois-Ternois	31	++	31	++
Lens-Hénin	39	++	31	++
Béthune-Bruay	38	++	27	+
Saint-Omer	26	++	27	+
Calaisis	27	++	18	=
Boulonnais	20	++	13	+
Berck-Montreuil	21	+	17	+

Note de lecture : Début 2005, 49% des salariés résidant dans la zone d'emploi de Flandre-Lys travaillent dans une autre zone d'emploi. Au recensement de la population de 1999, le taux de sortie était de 40%. Néanmoins, ces comparaisons doivent être prises avec des réserves compte tenu des différences de sources (Recensement de la population pour 1999 ; DADS et FGE pour début 2005), de champ (la référence des chiffres 2005 correspond à la situation des salariés présents dans les DADS et FGE).

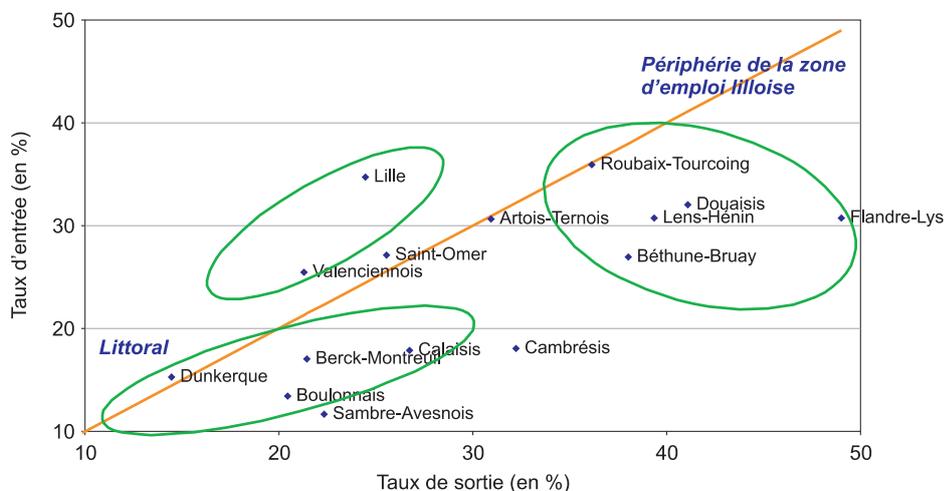
++ : plus de 6 points d'écart

+ : Entre 4 et 5 points d'écart

= : 3 points d'écart et moins

Source : Insee - Recensement de la population de 1999 ; DADS au 31/12/2004 ; Fichier des agents de l'Etat au 31/12/2004

Graphique 1 : NAVETTES EN ENTRÉE ET EN SORTIE DES ZONES D'EMPLOI DÉBUT 2005



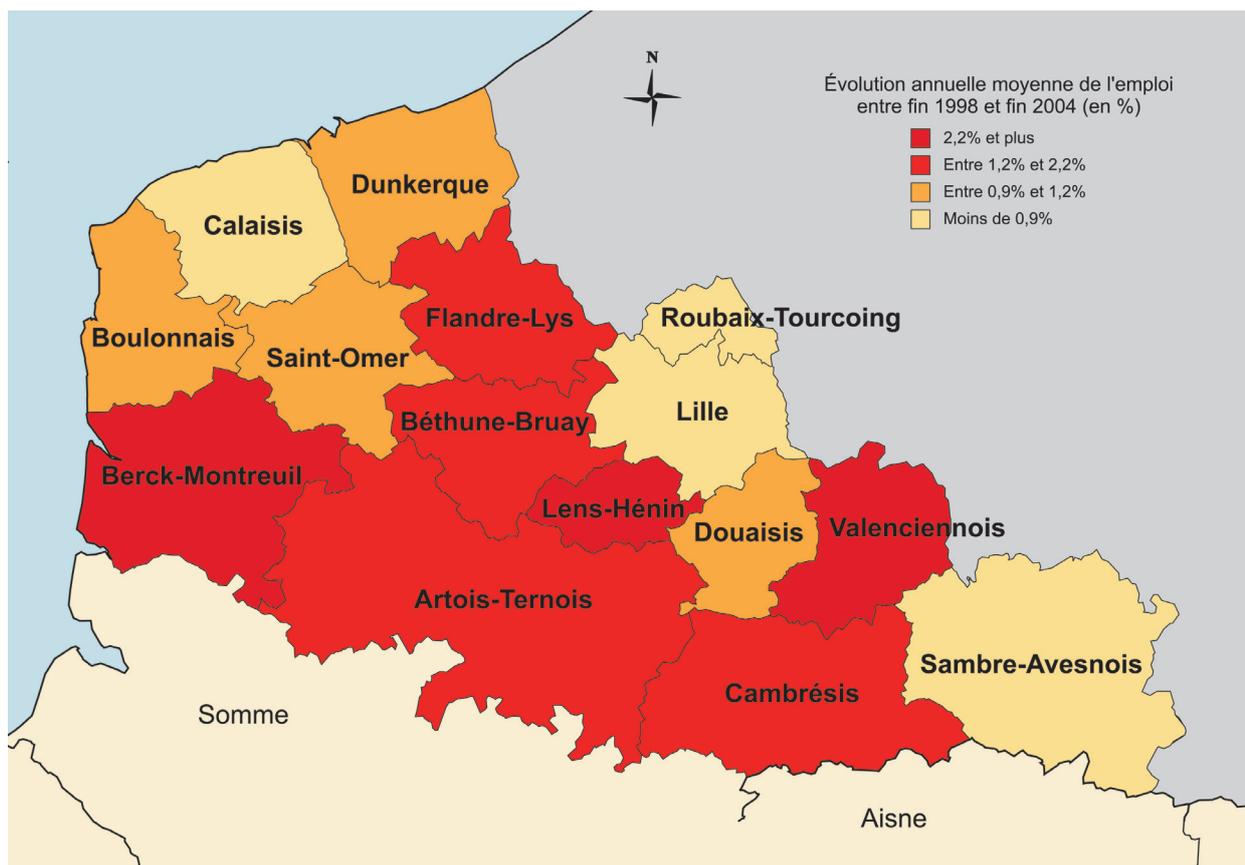
Guide de lecture : Deux zones d'emploi se distinguent par des taux d'entrée nettement supérieurs aux taux de sortie : la zone d'emploi de Lille et celle du Valenciennois (au-dessus de la bissectrice).

Les zones d'emploi limitrophes à Lille et au Valenciennois se distinguent par des taux de sortie supérieurs aux taux d'entrée : Sambre-Avesnois, Cambrésis, Béthune-Bruay, Lens-Hénin, Douaisis, Flandre-Lys (en dessous de la bissectrice).

Les zones d'emploi de la métropole lilloise connaissent les taux d'entrée et de sortie les plus élevés (partie supérieure droite du graphique), tandis que les zones d'emploi éloignées de Lille connaissent des taux d'entrée et de sortie plus faibles, en particulier, les zones d'emploi du littoral (partie inférieure gauche du graphique).

Source : Insee - DADS au 31/12/2004 ; Fichier des agents de l'État au 31/12/2004

Carte 1 : ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DU NOMBRE D'EMPLOIS ENTRE FIN 1998 ET FIN 2004 DANS LES ZONES D'EMPLOI



© Insee - IGN 2008
Source : Insee - Estimations d'emplois au 31/12/1998 et au 31/12/2004

Tableau 2 : DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL ENTRE LES ZONES D'EMPLOI DE LA RÉGION DÉBUT 2005

unité : %

Zone d'emploi de travail	Roubaix-Tourcoing	Lille	Dunkerque	Flandre-Lys	Douais	Valenciennois	Cambrésis	Sambre-Avesnois	Artois-Ternois	Lens-Hénin	Béthune-Bruay	Saint-Omer	Calaisis	Boulonnais	Berck-Montreuil	Autre région	Actifs ayant un emploi
Zone d'emploi de résidence	Roubaix-Tourcoing	Lille	Dunkerque	Flandre-Lys	Douais	Valenciennois	Cambrésis	Sambre-Avesnois	Artois-Ternois	Lens-Hénin	Béthune-Bruay	Saint-Omer	Calaisis	Boulonnais	Berck-Montreuil	Autre région	Actifs ayant un emploi
Roubaix-Tourcoing	64	30	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	100
Lille	12	76	0	1	1	1	0	0	1	2	1	0	0	0	0	4	100
Dunkerque	1	4	86	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	3	100
Flandre-Lys	3	24	6	51	0	0	0	0	0	1	7	4	0	0	0	3	100
Douais	3	16	0	0	59	8	2	0	3	4	1	0	0	0	0	4	100
Valenciennois	1	7	0	0	3	79	2	2	0	0	0	0	0	0	0	4	100
Cambrésis	1	3	0	0	4	10	68	2	3	1	0	0	0	0	0	7	100
Sambre-Avesnois	1	3	0	0	1	10	2	78	0	0	0	0	0	0	0	5	100
Artois-Ternois	1	4	0	0	4	0	1	0	69	7	3	0	0	0	2	7	100
Lens-Hénin	2	14	0	0	5	1	0	0	7	61	7	0	0	0	0	4	100
Béthune-Bruay	1	12	0	2	1	0	0	0	5	9	62	3	0	0	0	3	100
Saint-Omer	0	3	3	3	0	0	0	0	2	1	4	74	3	2	1	3	100
Calaisis	0	2	11	0	0	0	0	0	2	0	0	3	73	4	0	3	100
Boulonnais	0	1	1	0	0	0	0	0	2	0	0	1	7	80	3	3	100
Berck-Montreuil	0	1	0	0	0	0	0	0	4	0	1	1	1	6	79	6	100

Guide de lecture : 30% des salariés résidant dans la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing travaillent dans la zone d'emploi de Lille.

Source : Insee - Recensement de la population 1999 ; DADS 2004 ; Fichier des agents de l'État 2004

emplois salariés de Lens-Hénin sont occupés par des personnes qui habitent en dehors de la zone d'emploi [Graphique 1](#).

Les échanges de la zone d'emploi lilloise avec les zones plus lointaines se développent également. Un nombre croissant de salariés habitant le Valenciennois, l'Artois-Ternois et la zone d'emploi de Dunkerque viennent travailler dans la capitale régionale. La zone d'emploi qui accueille le plus de migrations alternantes du Valenciennois est Lille. Le même constat peut-être fait pour les habitants de la zone d'emploi de Dunkerque. Néanmoins, les résidents du Valenciennois, de Dunkerque et de l'Artois-Ternois n'occupent que 4% de l'emploi lillois, part quasiment inchangée depuis 1999.

LE VALENCIENNOIS, SECOND PÔLE ATTRACTIF DE LA RÉGION

En 2005, la zone d'emploi du Valenciennois est la seule, avec celle de Lille, à connaître nettement plus d'entrées que de sorties. En effet, entre 1999 et 2005, le Valenciennois a vu les navettes entrantes progresser

jusqu'à atteindre un quart des emplois localisés sur son territoire début 2005.

Ces flux proviennent essentiellement des zones d'emploi environnantes. Du fait de la taille modeste et de l'éloignement des zones de Sambre-Avesnois et du Cambrésis par rapport à la périphérie lilloise, l'impact du développement des emplois dans le Valenciennois y est fort. Le taux de sortie de ces deux zones d'emploi progresse jusqu'à s'élever à 22% pour le Sambre-Avesnois et 32% pour le Cambrésis, ce qui reste néanmoins inférieur aux taux observés dans les zones limitrophes de Lille, fortement polarisées.

Bien qu'ancré localement, le Valenciennois reste soumis à l'attraction lilloise. De fait, les déplacements de sa partie nord-ouest se sont intensifiés vers la métropole lilloise.

L'ARTOIS-TERNOIS, L'AFFIRMATION D'UN PÔLE

Éloignée de la périphérie lilloise, la zone d'emploi de l'Artois-Ternois est la troisième à avoir vu ses entrées augmenter plus que ses sorties au cours de la période

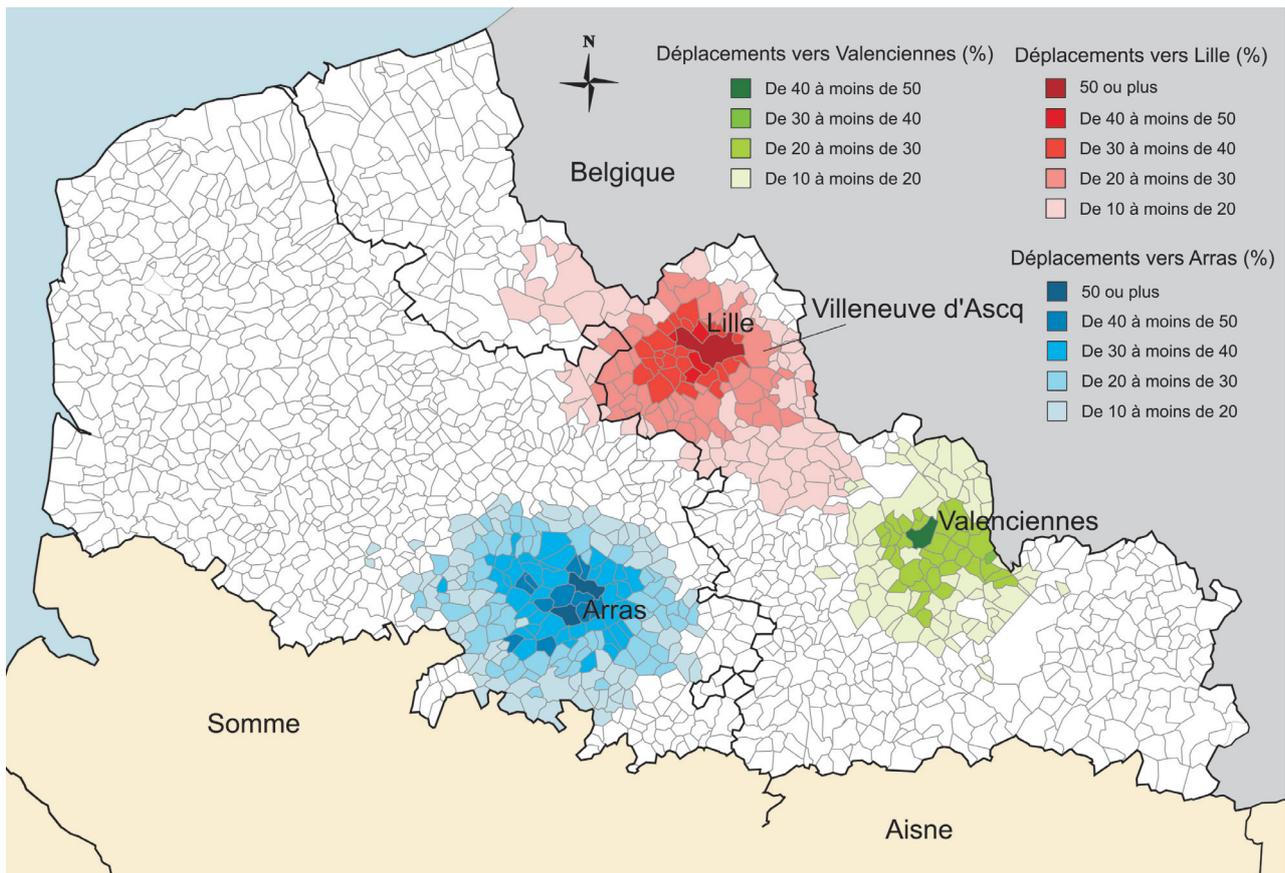
1999-2005. Ainsi, début 2005, les flux sont à l'équilibre avec les autres zones, les taux d'entrée et de sortie atteignant tous deux 31%. Essentiellement locale, l'influence de l'Artois-Ternois gagne la périphérie des zones d'emploi voisines.

En raison principalement du nombre limité de grands pôles à proximité du chef-lieu du Pas-de-Calais, la zone d'influence autour d'Arras constitue un des territoires les plus clairement dessinés [Carte 2](#).

PEU DE DÉPLACEMENTS SUR LE LITTORAL ENTRE ZONES D'EMPLOI

Comme en 1999, le littoral se caractérise par de moindres déplacements domicile-travail. Seulement 14% des salariés résidant dans la zone d'emploi de Dunkerque travaillent dans une autre zone d'emploi. Les taux d'entrée et de sortie du littoral, bien qu'en progression, demeurent faibles et l'écart se creuse avec le reste du territoire. Ainsi, pour ces zones d'emploi, les salariés en provenance d'autres zones occupent toujours moins de 18% des

Carte 2 : PART DES SALARIÉS TRAVAILLANT À VALENCIENNES, LILLE OU ARRAS



Note de lecture : Entre 20% et 30% des salariés résidents à Villeneuve d'Ascq travaillent à Lille.

© Insee - IGN 2008

Source : Insee - DADS 2004 - FGE 2004

emplois proposés [Tableau 1](#).

Très localisé, le fort développement de l'emploi sur Berck-Montreuil débouche vers de faibles flux avec le reste de la région.

Alors qu'en 1999, les zones d'emploi de Dunkerque et de Saint-Omer se présentaient comme des pôles attractifs pour les salariés, ces territoires ont vu le nombre de sorties progresser plus vite que les entrées. Début 2005, les flux sont à l'équilibre alors que ces zones d'emplois attiraient des salariés résidant ailleurs en 1999.

Le territoire de Flandre-Lys, fortement polarisé par la métropole lilloise, est secondairement tourné vers l'économie de Béthune-Bruay, soit plus que vers celle de Dunkerque.

Par contre, les trajets de 30 kilomètres et plus sont passés de 8% des déplacements en 1999 à 12% début 2005.

Néanmoins, les distances en kilomètres ne suffisent pas à rendre à compte des temps de trajet. Ceux-ci dépendent beaucoup du lieu de travail et sont bien sûr très défavorables en cas d'utilisation de l'automobile autour de la capitale régionale très urbanisée [Carte 3 et 4](#).

Dans l'analyse qui suit, les trajets domicile-travail sont mesurés en temps de déplacement en voiture de commune à commune aux heures de pointe. Pour mémoire, au recensement de 1999, la part des salariés qui utilisaient la voiture comme seul moyen de transport était de 72%. Début 2005, dans la région, plus d'un quart des trajets domicile-travail requièrent 30 minutes ou plus et près de 10% plus de 50 minutes. Seulement un tiers se font en moins de 10 minutes.

Si les distances parcourues s'accroissent partout, les disparités entre les territoires persistent. Les distances à parcourir et les temps de trajet sont plus longs là où les flux domicile-travail sont les plus intenses, c'est à dire dans les communes de la métropole lilloise.

DES TRAJETS PLUS LONGS DANS LA ZONE D'EMPLOI DE LILLE

Les trajets domicile-travail sont plus souvent longs pour les salariés qui travaillent dans une commune des zones d'emploi de Lille et de Roubaix-Tourcoing. Pour ces salariés, respectivement 34% et 27% des trajets requièrent plus de 30 minutes de transport dans l'hypothèse d'un trajet en voiture et aux heures de pointe [Tableau 3](#).

En revanche, ces durées ne concernent pas forcément les salariés qui résident dans ces zones. Ainsi, les résidents de Roubaix-Tourcoing connaissent moins de 10% de trajets supérieurs à 40 minutes. Ce sont les résidents des zones d'emploi du Douaisis, de Flandre-Lys, de Béthune-Bruay et de Lens-Hénin qui sont les plus concernés par les déplacements domicile-travail longs, avec de 15% à 20% de leurs trajets qui s'effectuent en plus de 40 minutes.

Pour des habitants de la métropole lilloise, les salariés résidant sur Roubaix-Tourcoing présentent peu de trajets de plus de 40 minutes (9%) ou même de 30 minutes (23%). Ceci provient d'une part de la situation géographique de la zone d'emploi qui communique exclusivement avec la

DE COMMUNE À COMMUNE, DES TRAJETS LONGS PLUS NOMBREUX EN 2005

Avec l'intensification des navettes domicile-travail dans la région, les distances parcourues pour travailler s'allongent. Alors qu'en 1999, près de 48% des déplacements domicile-travail faisaient moins de 5 kilomètres de commune à commune, ils ne sont plus que 40% début 2005.

Tableau 3 : DURÉE DES TRAJETS SELON LES COMMUNES DE RÉSIDENCE ET DE TRAVAIL

unité : %

Zone d'emploi de résidence	Temps de trajet à partir des communes de résidence		Zone d'emploi de travail	Temps de trajet selon les communes de travail	
	Plus de 30 min	Plus de 40 min		Plus de 30 min	Plus de 40 min
Roubaix-Tourcoing	23	9	Roubaix-Tourcoing	27	14
Lille	26	9	Lille	34	18
Dunkerque	16	9	Dunkerque	17	9
Flandre-Lys	29	19	Flandre-Lys	18	12
Douaisis	30	20	Douaisis	24	14
Valenciennois	23	12	Valenciennois	24	12
Cambrésis	17	11	Cambrésis	12	7
Sambre-Avesnois	15	10	Sambre-Avesnois	12	8
Artois-Ternois	17	11	Artois-Ternois	21	14
Lens-Hénin	25	15	Lens-Hénin	23	13
Béthune-Bruay	27	16	Béthune-Bruay	19	9
Saint-Omer	16	12	Saint-Omer	14	9
Calais	18	10	Calais	15	8
Boulonnais	13	8	Boulonnais	11	6
Berck-Montreuil	14	8	Berck-Montreuil	11	6

Guide de lecture : 30% des salariés **résidant** dans une commune de la zone d'emploi du Douaisis effectuent un trajet domicile-travail de plus de 30 minutes dans l'hypothèse de trajets en voiture aux heures de pointe. 34% des salariés **travaillant** dans une commune de la zone d'emploi de Lille effectuent un trajet domicile-travail de plus de 30 minutes.

Source : Insee - DADS au 31/12/2004; Fichier des agents de l'État au 31/12/2004

zone de Lille ; d'autre part de la non-prise en compte des déplacements vers la Belgique dans cette étude.

Les salariés qui travaillent dans une commune de l'Artois-Ternois sont 15% à effectuer des trajets de plus de 30 kilomètres. C'est sensiblement la même proportion que dans la zone d'emploi de Lille (14%). En revanche, la situation des deux territoi-

res diffère sur les conditions de transport. En effet, dans l'hypothèse d'un trajet en voiture, seulement 21% des salariés travaillant sur Artois-Ternois ont des navettes de plus de 30 minutes contre 34% sur la zone d'emploi de Lille.

Les salariés travaillant à l'écart des grands flux, sur le littoral, dans le Cambrésis et en Sambre-Avesnois sont nombreux à réali-

ser des trajets de moins de 5 kilomètres (plus de 43%). Ils sont également moins concernés par des déplacements longs en durée : moins de 15% effectuent des trajets de plus de 30 minutes.

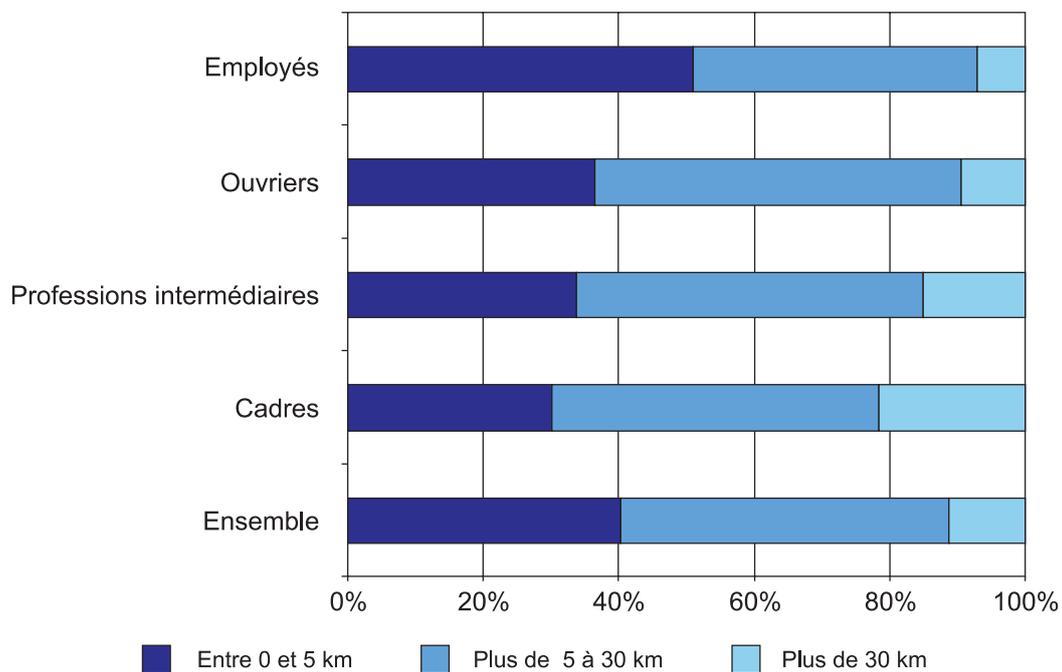
ENCADRÉ :

Les catégories sociales des salariés influent sur leurs habitudes en matière de déplacements domicile-travail.

Ainsi, dans le privé et le semi-public, les cadres sont plus nombreux à effectuer des trajets de plus de 30 kilomètres (21% contre 11% pour l'ensemble des salariés). En revanche, les employés travaillent à moins de 5 kilomètres de leur lieu de résidence dans plus d'un cas sur deux contre 40% pour l'ensemble des salariés.

Des différences existent également en fonction du sexe et de l'âge mais restent moins marquées que pour les catégories socioprofessionnelles. Ainsi, toujours parmi les salariés du privé et du semi-public, les femmes et les personnes de plus de 50 ans s'orientent plus souvent vers des trajets courts : 46% habitent à moins de 5 kilomètres de leur lieu de travail.

Graphique 2 : RÉPARTITION DES SALARIÉS EN FONCTION DE LA DISTANCE PARCOURUE POUR TRAVAILLER EN 2005



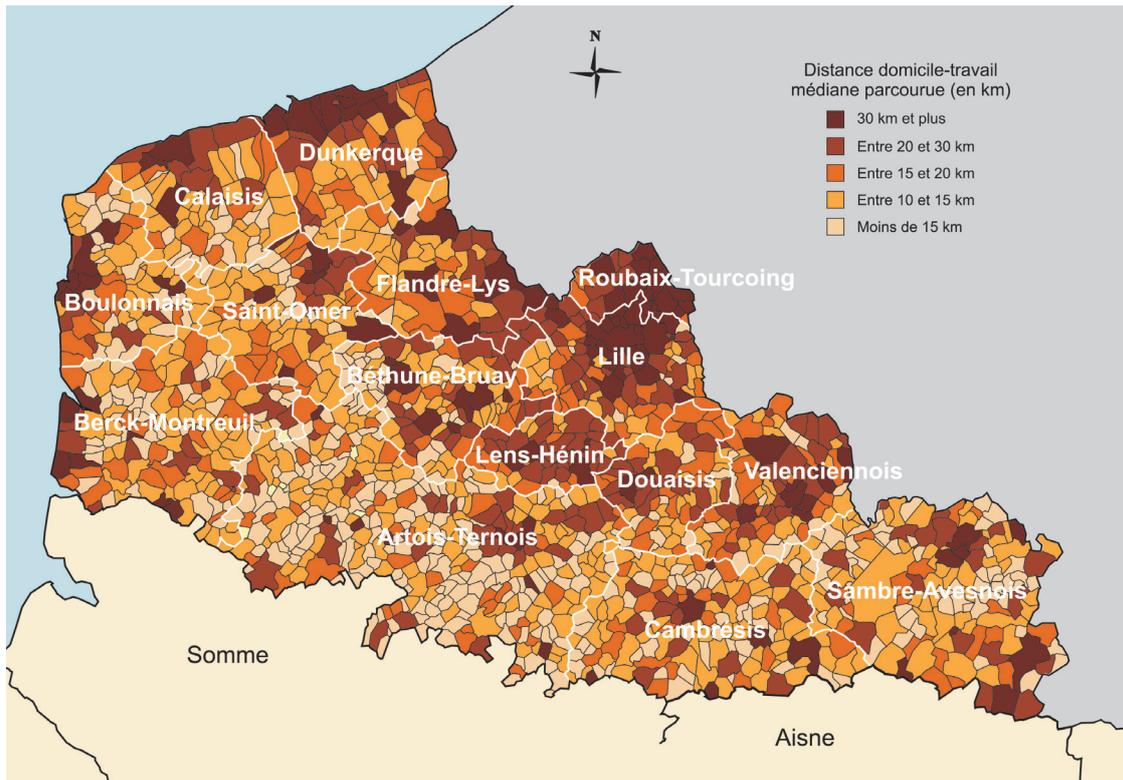
Source : Insee - DADS 2004

Des différences de catégories socioprofessionnelles se rencontrent également au niveau des territoires. La zone d'emploi de Lille est fortement caractérisée par la présence de cadres. Lens-Hénin et le Cambrésis sont historiquement des territoires marqués par une présence ouvrière.

Si la mobilité varie en fonction de la catégorie socioprofessionnelle, celle-ci n'explique pas tout. Sur la zone d'emploi lilloise, bon nombre de cadres résident sans y travailler, tandis que d'autre y travaillent sans y résider. Pour Lens-Hénin, la tendance à travailler hors de la zone d'emploi de résidence se confirme autant pour les cadres que pour les employés ou les ouvriers qui résident dans la zone d'emploi.

Ainsi, le lieu de résidence influe plus sur les comportements de mobilité que la catégorie sociale.

Carte 3 : DISTANCE MÉDIANE PARCOURUE PAR LES SALARIÉS TRAVAILLANT DANS CHACUNE DES COMMUNES



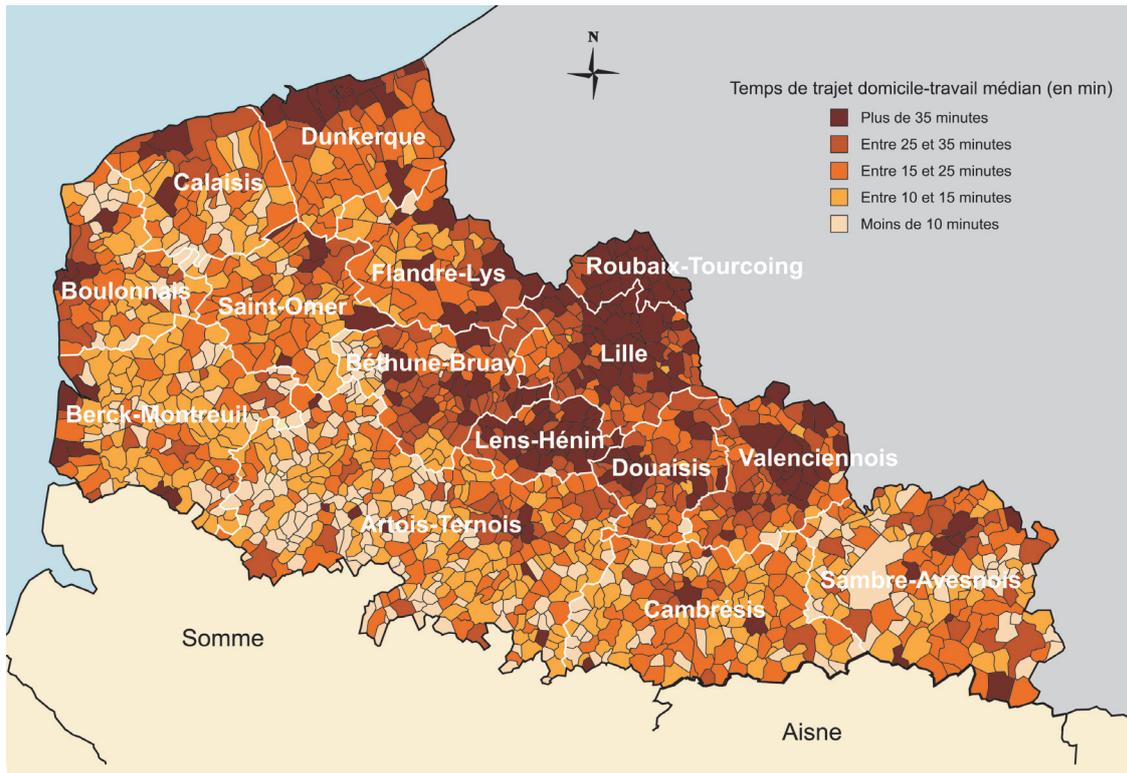
Note de lecture : 50% des salariés qui travaillent sur la commune de Lille effectuent quotidiennement un trajet domicile-travail supérieur à 30 km.

© Insee - IGN 2008

Sources : Insee - DADS 2004 - FGE2004

Distancier Odomatrix - INRA, UMR1041 CESAER

Carte 4 : DURÉE MÉDIANE DES TRAJETS EFFECTUÉS PAR LES SALARIÉS TRAVAILLANT DANS CHACUNE DES COMMUNES



Note de lecture : 50% des salariés qui travaillent sur la commune de Lille effectuent quotidiennement un trajet domicile-travail de plus de 35 minutes sur l'hypothèse d'un trajet en voiture aux heures de pointe.

© Insee - IGN 2008

Sources : Insee - DADS 2004 - FGE2004

Distancier Odomatrix - INRA, UMR1041 CESAER

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

Sources

Les données utilisées pour décrire les navettes domicile-travail dans cette étude proviennent de deux sources. Sont utilisés le Fichier Général État (FGE) pour les agents de la fonction publique d'État et les fichiers de Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) pour les salariés du secteur privé et du public hors fonction publique d'État. La DADS est un document administratif que doit remplir tout employeur des secteurs privé et semi-public ayant rémunéré au moins un salarié au cours de l'année.

Les indications sur la catégorie sociale et l'âge des salariés ne figurent que dans la DADS. Ainsi, les statistiques sur les catégories socioprofessionnelles se restreignent à l'emploi privé et semi-public.

Les données correspondent à la situation des salariés au 31 décembre 2004. Dans les commentaires, les données sont millésimées "début 2005" afin de faciliter les comparaisons avec le Recensement de la Population de mars 1999.

Les résultats ont été calés sur la situation de l'emploi à partir du fichier CLAP (Connaissance Localisée de l'Appareil Productif).

Les flux ainsi décrits ne concernent que les emplois situés en France. Les salariés qui résident en France et travaillent en Belgique ne sont pas pris en compte dans cette étude.

Les précédents travaux sur les déplacements domicile-travail à un niveau géographique fin ont été réalisés à l'aide des informations issues des recensements de la population sur l'ensemble des salariés. Les résultats de la présente étude ne sont donc pas strictement comparables avec des travaux plus anciens.

Des résultats du recensement de la population de 1999 sont parfois donnés à titre indicatif. Il faut toutefois les prendre avec précaution. Les futurs résultats des enquêtes annuelles de recensement permettront de mesurer les évolutions à champ strictement comparable.

Pour mesurer les distances entre les communes en kilomètres et en temps de trajet, l'outil ODOMATRIX a été utilisé. Développé par l'Institut national de la recherche agronomique à partir de la base de données routière Base 500, cet outil permet de décrire les distances et les temps de trajet en faisant l'hypothèse de trajets réalisés en voiture aux heures de pointe sur le réseau routier de 2004.

Définitions

Zone d'emploi : La zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du Ministère du Travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement.

Taux d'entrée : Le taux d'entrée d'un territoire correspond à la part des salariés travaillant dans ce territoire qui habitent en dehors de ce territoire.

Taux de sortie : Le taux de sortie d'un territoire correspond à la part des salariés résidant dans ce territoire qui travaillent dans un autre territoire.

Pour en savoir plus

Toujours plus de travailleurs frontaliers vers la Belgique - Insee Nord-Pas-de-Calais - Pages de Profils n°10, septembre 2006.

Nord-Pas-de-Calais : l'émergence d'un polygone central aux relations intenses - Insee Nord-Pas-de-Calais - Pages de Profils n°10, février 2004.

Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation - Insee - Insee Première n°1129, mars 2007.

Directeur de la publication : Jean-Jacques MALPOT
Service Administration des Ressources : Ariel PÉCHER
Service Études Diffusion : Aurélien DAUBAIRE
Service Statistique : Jean-Christophe FANOUILLET

Rédacteur en chef : Jean-Luc VAN GHELUWE

Responsable Fabrication : Christian DE RUYCK

Graphistes : Fabrice CARLIER, Annick CEUGNIEZ, Claude VISAYZE

Vente : par correspondance CNGP-Insee BP402 80004 AMIENS CEDEX ou via Internet : www.webcommerce.insee.fr - Tél. : 03 22 97 31 70

CPPAD en cours - ISSN : 1774-7562 - Dépôt légal Juillet 2008 - © Insee 2008 - Code Sage PRO084420

Imprimerie : BV Impression - 38, rue Maurice Sarraut - 59200 TOURCOING - Tél. : 03 20 88 05 55 - Courriel : bvimpression@nordnet.fr